

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

**Présents :** Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance et président de séance**

Géraldine CHARRON Steve GABET

Séance du 24 avril 2026

Convocation du 17 avril 2026

Délibération réf : DCM 2026-20

Objet : **Non révision des loyers Communaux**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal que les loyers communaux doivent faire l'objet d'une révision annuelle, en fonction de l'indice des loyers publié par l'INSEE

**Considérant** que certains locataires sont redevables de sommes non acquittées pour le règlement de leur loyer, et que cette révision viendrait augmenter leurs difficultés de paiement (541.04€ pour le logement 1 chemin du midi et 525€+10€ de charges au 4 place des Marronniers),

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour ne pas appliquer la révision des loyers pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas appliquer la révision des loyers pour l'année 2026.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

A la **majorité** des suffrages exprimés par 14 voix pour, 1 contre (Géraldine CHARRON), 0 abstention.



**AR Prefecture**

017-211702212-20260424-DCM2026\_20-DE  
Reçu le 29/04/2026  
Publié le 29/04/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
CHARRON Géraldine



Le Maire,  
GABET Steve

